

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 23 juillet 2020

#Chiffre

Le chiffre : 21,8 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 2^e trimestre 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les projets en faveur de l'eau [Focus : La protection et la gestion du milieu marin]

Au 2^{ème} trimestre de l'année 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **288 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les chiffres clés au 2^{ème} trimestre 2020 en Provence-Alpes Côte d'Azur

- **33 % des aides (7,2 M€)** sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les collectivités, avec :
 - 5,7 M€ pour la réduction de la pollution domestique, dont 1,3 M€ pour le traitement des eaux usées et 4,4 M€ pour l'amélioration de leur collecte, notamment par temps de pluie (1,8 M€),
 - 1,5 M€ pour l'eau potable, dont la moitié (0,75 M€) pour mettre à niveau les équipements des collectivités rurales.
- **25 % des aides (5,4 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, avec 2,9 M€ pour restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau et 1,7 M€ pour l'animation territoriale.
- **22 % des aides (4,7 M€)** vont à la gestion quantitative de la ressource en eau, notamment pour réduire les fuites des réseaux d'eau potable (3,6 M€).
- **8 % des aides** contribuent respectivement à la **réduction des pollutions d'origine agricole (1,8 M€)**, en majeure partie pour soutenir la conversion à l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation des captages dont la qualité de l'eau est dégradée, et aux actions de **surveillance, connaissance et communication sur les rivières et le milieu marin (1,7 M€)**.



Parmi ces projets, des opérations remarquables

VAR Favoriser la migration des poissons dans l'Argens

Le **Syndicat des eaux du Var Est** va élargir, abaisser et équiper d'une nouvelle passe à poissons plus efficace, le barrage anti-sel du Verteil, dont il est propriétaire sur les communes de Puget-sur-Argens et de Roquebrune-sur-Argens. Il va ainsi rendre franchissable le premier obstacle depuis la mer à la remontée dans l'Argens des poissons migrateurs comme l'anguille, la lamproie marine et l'alose. L'efficacité de l'aménagement sera mesurée par un dispositif de vidéo-comptage conformément au Plan de Gestion des Poissons Migrateurs. Les travaux permettront également de réduire l'impact du seuil sur les crues en améliorant les conditions hydrauliques d'écoulement. Pour le rétablissement de la continuité écologique, l'agence de l'eau attribue au syndicat **une aide de 803 842 €** (dont 198 539 € au titre du nouvel appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat »).

BOUCHES-DU-RHÔNE Réduire l'apport de macro-déchets dans la baie de Marseille

La **société Service Assainissement Marseille Métropole (SERAMM)**, en charge de l'entretien du réseau d'assainissement de Marseille, souhaite réduire les nuisances occasionnées par les macro-déchets qui jonchent les surfaces urbaines et viennent s'accumuler au niveau des avaloirs du réseau. Outre la pollution visuelle, ces déchets s'engouffrent dans les conduites d'assainissement de la ville et peuvent colmater les équipements hydrauliques (canalisations, pompes, dégrilleurs ...) ou être charriés lors des pluies vers la rade de Marseille et son littoral. Afin d'optimiser le curage des avaloirs sur le long terme et de diminuer l'apport en macro-déchets dans la mer, la SERAMM va conduire deux expérimentations à grande échelle avant généralisation à l'ensemble des avaloirs marseillais : d'une part, elle va déployer 1 000 capteurs destinés à mesurer quotidiennement les hauteurs de déchets accumulés sur les avaloirs et ainsi tester la qualité et l'efficacité de ces instruments, d'autre part, elle va équiper 50 avaloirs de paniers connectés et suivre leur remplissage pour les vider dès qu'ils seront pleins. L'agence de l'eau soutient cette action par **une aide de 214 560 €**.

ALPES-MARITIMES Repeupler de poissons les fonds marins du littoral antibois

Les **sociétés Vauban 21 et Gallice 21**, gestionnaires des ports de plaisance d'Antibes et de Vallauris-Golfe Juan implantent des hôtels pour poissons le long des quais et sous les pontons. Suite à l'expérimentation positive réalisée au port Vauban de 2015 à 2018, 56 nouveaux modules BioHut sont installés au port Vauban et 31 dans les deux prochaines années au port Gallice. Ces habitats artificiels fonctionnent comme de véritables nurseries pour les jeunes poissons en leur permettant de se développer à l'abri des prédateurs. Un suivi écologique de ces installations et des actions de sensibilisation des usagers et du public à l'importance de la préservation du milieu marin sont également prévus. L'agence de l'eau attribue respectivement aux sociétés Vauban 21 et Gallice 21 **des subventions de 40 555 € et de 26 715 €**.

VAR Préserver l'herbier de posidonie entre l'île de Port-Cros et l'îlot de Bagaud

La passe de Bagaud, dans le Parc national de Port-Cros, lieu de mouillage très fréquenté l'été par les plaisanciers, vient d'être équipée d'une Zone de Mouillages et d'Équipements Légers pour bateaux (ZMEL), soit 68 bouées d'amarrage. Le mouillage forain (sur ancre) est désormais interdit toute l'année sur une zone de 177 hectares, afin d'éviter que les ancres et les chaînes des bateaux raclent les fonds marins et détruisent les herbiers de posidonie. Un suivi sur 15 ans est programmé pour analyser les effets sur l'écosystème et l'impact sur le redéploiement du mouillage autour des îles d'or. Ce projet bénéficie **d'une subvention de 268 426 € de l'agence de l'eau**.

VAR Restaurer des habitats et des fonctions nurseries au droit du Cap Sicié

La **métropole Toulon-Provence-Méditerranée** poursuit le projet ORREA – « Opération de Repeuplement et de Réhabilitation Ecologique au droit du rejet de la station AmphitriA » - afin d'accélérer la reconquête écologique du milieu marin au Cap Sicié, lieu de rejet de la station d'épuration de Toulon Ouest. Ce programme de restauration de six années est scindé en trois étapes. La première phase (2017/2018) a vu la mise en place du matériel nécessaire au projet et donne des premiers résultats satisfaisants avec la colonisation et la présence de nombreuses espèces dans les habitats du site réhabilité. La deuxième phase (2019/2020) consiste à poursuivre le repeuplement en poissons côtiers par des pêches, élevage et relâchés

de post-larves, à équiper en nouvelles nurseries artificielles la zone de rejet de la station d'épuration (digue et rivage) et à réaliser les suivis nécessaires pour juger de l'efficacité du projet. Pour cette 2ème phase de l'opération retenue dans le cadre de l'appel à initiatives biodiversité de 2016 et inscrite dans le contrat de Métropole de la rade de Toulon, l'agence de l'eau accompagne la collectivité par **une aide de 264 415 €**.

FOCUS SUR LES AIDES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LA PROTECTION ET LA GESTION DU MILIEU MARIN DES BASSINS RHONE-MEDITERRANEE ET DE CORSE

13 millions d'euros ont été investis au **1^{er} semestre 2020** par l'agence de l'eau ce qui correspond à **505 projets** portés par les collectivités, les entreprises et associations dont **90% des actions concernent la réduction des apports polluants à la mer**.

- **83 % des aides pour réduire les apports polluants à la mer** dont :
 - 7,1 M€ pour réduire les pollutions domestiques, dont 2,2 M€ pour la pollution pluviale,
 - 3,6 M€ pour réduire les pollutions agricoles,
 - 374 000 € pour réduire les pollutions toxiques industrielles.
- **12% des aides vont à la surveillance du milieu marin** dont :
 - 1 M€ pour surveiller la qualité écologique du milieu marin et les pressions,
 - 710 000 € pour mieux connaître la biodiversité marine et le fonctionnement du milieu.
- **5% des aides vont à la préservation et la restauration écologique du milieu marin** dont :
 - 360 000 € pour restaurer les fonctions écologiques perdues des petits fonds côtiers sur les secteurs où la pollution est aujourd'hui maîtrisée.

3 axes majeurs guident l'action de l'agence de l'eau

1. **réduire les apports de polluants à la mer** avec une priorité à la gestion des eaux pluviales afin de continuer à améliorer la qualité chimique du milieu et de répondre aux enjeux de contamination de la chaîne trophique ;
2. **améliorer la connaissance**, notamment sur la biodiversité marine et la surveillance des écosystèmes marins et des pressions qui les affectent ;
3. **ne pas dégrader le milieu et le restaurer** avec une priorité pour protéger l'herbier de posidonie des ancrs des gros bateaux, en synergie avec le renforcement récent de la réglementation relative aux mouillages par le Préfet maritime de Méditerranée.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ● Marie-Claire Lunven ● 04 72 71 27 24 ● marieclaire.lunven@eaurmc.fr

Agence Plus2sens ● Laurence Nicolas ● 06 64 50 59 50 ● laurence@plus2sens.com

● Stéphanie Bonnamour ● 06 60 58 45 45 ● stephanie@plus2sens.com